Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20261115-D21DSJVAP_NO26-DE

Fougères

DSJVAP / VL

# CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2026

## 21- AIDES AUX SEJOURS DE VACANCES COLLECTIVES ET ANIMATEURS SAISONNIERS

Rapporteur : M. HUE

Les conventions pluriannuelles de financement signées entre la Ville et les deux associations gestionnaires d'un espace jeunes prévoit le versement de subventions par la Ville pour des projets et actions finalisées et notamment pour les séjours de vacances collectives avec hébergement.

Cette aide est destinée à favoriser l'organisation, pour les mineurs, de séjours de vacances, bivouacs et mini-camps.

A ce titre, la Ville accorde :

- ✓ Une aide dite *« activités pédagogiques »* calculée selon le nombre de journées réalisées à l'occasion des camps et des bivouacs organisés par les structures sur l'année en cours. Les taux sont fixés chaque année par délibération du Conseil Municipal. Pour l'année 2026, ce taux est fixé à 6,50 € pour un jeune Fougerais et à 2,39 € pour un jeune non-fougerais participants à des séjours collectifs.

- ✓ Une aide dite *« animateurs saisonniers non professionnels »* (régime de la réglementation relative aux contrats d'engagements éducatifs) calculée selon le besoin d'encadrement complémentaire aux trois postes d'animateurs permanents dans chaque structure.

A noter que les crédits réservés à cette politique de séjours de vacances sont limités au montant de la subvention définie chaque année par le Conseil Municipal lors du vote du budget.
Pour l'année 2026, les crédits s'élèvent à 1 000 € pour l'aide dite *« journées vacances jeunes »* et à 750 € pour l'aide *« animateurs saisonniers ».*

Suite à la réception des pièces justificatives par les deux structures, les subventions 2026 peuvent être calculées. Les aides relatives aux éventuels séjours organisés lors des vacances scolaires d'automne et de Noël seront affectées au budget de fonctionnement 2027.

### ESPACE JEUNES LE VALDOCCO – ASSOCIATION LE VALDOCCO

L'association Le Valdocco a organisé 3 séjours en 2026 :
- 3 jours à Iffendic (lac de Trémelin) du 20 au 25 octobre 2025 avec 4 fougerais et 3 non fougerais ;
- 3 jour à Saint Malo du 16 au 18 février 2026 avec 4 fougerais
- 3 jours à Mézières-sur-Couesnon 15 au 17 avril 2026 avec 5 fougerais et 1 non fougerais.

**Une subvention journées/enfants d'un montant de 282,18 € est à verser à l'association Le Valdocco pour l'année 2026.**

L'association a formulé une demande d'aide *« animateurs saisonniers* ». Elle a fait le choix de recruter un animateur pour remplacer le permanent parti en séjour pour assurer l'ouverture de l'accueil du Valdocco. Le montant du remplaçant pendant le séjour s'élève à **251,54 €**.

Signé électroniquement par Stephanie MONTIGNE le 15/11/2026 09:38:19

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20261115-D21DSJVAP_NO26-DE

L'association Le Valdocco est la seule à solliciter une subvention de ce type cette année.
**Une subvention d'aide *« animateurs saisonniers »* d'un montant de 251,54 € est à verser à l'association Le Valdocco pour l'année 2026.**

**ESPACE JEUNES LA RENCONTRE– ASSOCIATION FAMILLES ACTIVES AU CENTRE SOCIAL**

L'espace jeunes La Rencontre a organisé un séjour en 2026 :
- 5 jours à Donville les Bains du 3 au 7 août 2026 avec 18 jeunes fougerais et 2 non fougerais.

**Une subvention journées/enfants d'un montant de 608,90 € est à versée à l'association Familles Actives au Centre Social pour l'année 2026.**

L'association n'a pas formulé de demande d'aide *« animateurs saisonniers ».*

Pour rappel les montants inscrits au budget 2026, Chapitre 65, sont de :
- 1 000 € à la ligne budgétaire 9626 Subvention journées vacances.
- 750 € à la ligne budgétaire 13150 Subvention animateur saisonnier.

**Après l'avis favorable de la Commission Jeunesse, Vie Etudiante et Conseil Municipal des Jeunes en date du 13 octobre 2026, le Conseil Municipal est sollicité pour valider le versement des subventions de :**

- **533.72 € (282,18 + 251,54) à l'association Le Valdocco,**
- **608,90 € à l'association Familles Actives au Centre Social,**

**pour l'année 2026.**

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme,
A Fougères,

Madame le Maire,

Le Maire

ALICE LEBRET

La secrétaire de séance,

L'adjoint Délégué : à l'Education enfance et petite enfance

STEPHANIE MONTIGNE

Signé électroniquement par : Stephanie MONTIGNE
Le 2026-11-15T09:38:19+01:00